

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOUCIER  
SEANCE DU 21 JUILLET 2020

Nombre de membres afférents au Conseil : 11  
Nombre en exercice : 11  
Qui ont pris part : 10  
Date de la convocation : 15 juillet 2020. Date affichage : 28 juillet 2020.

Présents : ROUX Nathalie, GAILLARD Michel, MATHIEU Éric, GRAND Gérard, BANDERIER Jacky, DUBREZ-FORGNONE Jocelyne, FERREUX Morgane, NERET Florence, RECOLET Serge, ROUMÉAS Didier.

Absent excusé : POULET Gabriel.  
Secrétaire de séance : MATHIEU Éric.  
Demande ajouts à l'ordre du jour - logement 809 rue des 3 Lacs – Cadeau départ en retraite. – Référent COVID auprès de l'OPSAT. - Accord à l'unanimité.

**Approbation du compte-rendu :**

Aucune remarque concernant le compte-rendu du conseil du municipal du 13 juillet 2020.  
Le compte-rendu est approuvé.

**Impayés :**

Le montant des impayés au 21 juillet 2020 s'élève à 13 995.45 €

**Lotissement – Vente parcelle :**

Madame le Maire expose la demande d'achat d'une parcelle au lotissement « La Fontaine » de M. Edmond FOUCART et Mme Christine PROST

- Parcelle : 6
- Superficie : 1 095 m<sup>2</sup>
- Prix de vente TTC : 49 275 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide qu'en cas de concurrence sur un même terrain, l'acceptation de vente ne vaut pas engagement définitif. Le terrain sera vendu au premier qui signera l'acte devant le notaire.
- Décide de vendre la parcelle 6 à M. Edmond FOUCART et Mme Christine PROST.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette vente.

**Budget primitif 2020 de la commune :**

- **Affectation des résultats 2019 :**

Considérant que les dernières opérations au titre de l'exercice 2019 ont été émises

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RÉSULTAT CA 2019	VIREMENT A LA SI	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A RÉALISER 2019 D R	SOLDE DES RESTES A RÉALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RÉSULTAT
INVEST	- 3 501,73 €		- 78 699,29 €	<u>90 216,00 €</u>	- 90 216,00 €	- 172 417,02 €
FONCT	425 030,65 €	28 519,85 €	81 138,93€			477 649,73 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Considérant la dissolution du budget annexe Assainissement et la constatation des résultats suivants :

- Résultats d'investissement : déficit de 11.877,62 €
- Résultats d'exploitation : excédent de 14.461,47 €

Le résultat de fonctionnement global est donc de :  $477.649,73 + 14.461,47 \text{ €} = 492.111,20 \text{ €}$

Le déficit global d'investissement est de :  $82.201,02 + 11.877,62 \text{ €} = 94.078,64 \text{ €}$

Décide d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2019</b>	<b>492 111,64 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	184 294,64 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	307 816,56 €
Total affecté au c/1068 :	<b>184 294,64 €</b>
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ</b>	
<b>Déficit d'investissement :</b>	94 078,64 €
Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses de fonctionnement	

• **Budget primitif 2020 :**

Madame le maire présente le budget primitif 2020 de la commune

- Section fonctionnement : 626 484.56 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 417 298.64 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 10 – Contre : 0

Le budget primitif 2020 de la commune est adopté par le conseil municipal.

**Budget primitif 2020 du lotissement :**

• **Affectation des résultats 2019 :**

Après avoir examiné le compte administratif, constatant que celui-ci fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de 33 148.01 €
- Un déficit d'investissement – 103 979.66 €

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit

**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice 32 142.95 €

Résultats antérieurs reportés

ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) 1 005.06 €

**Résultat à affecter**

**(hors restes à réaliser) 33 148.01 €**

**AFFECTATION**

**Report en fonctionnement R 002 33 148.01 €**

**Report en investissement R001 -103 976.66 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats.

• **Budget primitif 2020 du lotissement**

Madame le maire présente le budget primitif 2020 du lotissement :

- Section fonctionnement 217 848.01 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).
- Section investissement : 213 976.66 € (sections équilibrées en dépenses et recettes).

Vote : Pour : 10 – Contre : 0

Le budget primitif 2020 du lotissement est adopté par le conseil municipal.

**Logement 809 rue des 3 Lacs :**

Lecture du courrier de M. BERNARD Yoann et Mme Léa BONNET, locataires de l'appartement communal 809 rue des 3 Lacs, relatant des nombreux dysfonctionnements de chauffage et d'électricité qui leur ont causé des désagréments durant leur période de location. Les locataires demandent un allègement de loyer.

Madame le maire explique, que ces locataires quittent le logement à compter du 31 août 2020 et propose que la commune de Doucier prenne à sa charge du loyer Août 2020 en dédommagement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge le loyer du mois d'Août 2020 des locataires de l'appartement communal 809 rue des 3 Lacs, M. BERNARD Yoann et Mme BONNET Léa.

**Cadeau départ en retraite :**

Madame la maire explique qu'il a été convenu avec les communes de Charcier, Fontenu, Marigny et Songeson d'offrir un cadeau de départ en retraite à l'agent de l'Office National des Forêts ; Monsieur GRAND Gérard.

La commune de Doucier est porteuse de ce projet de la totalité du montant du cadeau soit 258.77 € et facturera aux communes de Charcier, Fontenu, Marigny et Songeson la contribution de 1/5 soit 51.75 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le principe d'offrir un cadeau et que la commune de Doucier soit porteuse du projet. Le conseil municipal accepte la répartition de 1/5 soit 51.75 € entre les communes.

La commune de Doucier, étant porteuse du projet, facturera la participation de 51,75 € à chaque commune ; Charcier, Fontenu, Marigny et Songeson.

**Référent COVID auprès de l'OPSAT :**

Suite aux élections municipales, il convient de procéder la nomination d'un référent COVID

Après en avoir délibéré le référent COVID de la commune est :

Madame Nathalie ROUX  
214 Impasse de la Pérouse  
39130 DOUCIER  
Mail : [nathalieroux39@orange.fr](mailto:nathalieroux39@orange.fr)

**Questions diverses :**

*Accès plage : Suite aux mesures sanitaires, la Municipalité avait décidé de ne pas autoriser l'accès au second parking (champ) de la plage de Doucier. Au vu de l'affluence, de la dangerosité du stationnement sauvage, et afin de répondre aux réclamations des riverains, Madame la Maire a demandé à rencontrer les responsables de la Préfecture et de la gendarmerie qui ont fait prévaloir la sécurité routière et donc demandé l'ouverture dudit parking.*

*Permanence du maire à compter du 17 août 2020*

*Mardi : 10h00-12h00 ou sur rendez-vous dans la semaine.*

*Horaire secrétariat mairie à compter du 17 Août 2020*

*Lundi : 7h45-12h15 – 12h45-16h45*

*Mardi : 7h45-12h15 – 12h45-16h45*

*Jeudi : 7h45-12h15 – 12h45-16h45*

*Vendredi : 7h45-12h15*

*Horaire secrétariat – ouverture au public*

*Lundi : 8h00-12h00*

*Mardi : 8h00-12h00*

*Jeudi : 13h30-16h30*

Le secrétaire ; Éric MATHIEU

Le maire ; Nathalie ROUX

